



5 bis, chemin de Canet 31790 ST SAUVEUR

www.arezzo-musique.fr

Tel : 05 62 79 48 51 / 06 23 04 74 09 E-mail : arezzomusique@outlook.fr

FICHE D'INSCRIPTION 2019 / 2020

NOM	PRENOM	DATE DE NAISSANCE

ADRESSE

TELEPHONE FIXE	TELEPHONE MOBILE	E-COURRIER

Merci de remplir impérativement votre mail (en majuscule) et votre n° de téléphone le plus lisiblement possible.

ACTIVITES	COCHER ↓	COURS ECOLE	COCHER ↓	COURS DOMICILE <i>(St sauveur, Cépet, Boulac, Bruguieres, St Jory, Castelnaud d'Estretfonds)</i>
PIANO		650€ (65 € par mois) 1 cours individuel hebdomadaire de 45 mn		750 € (75 € par mois) 1 cours individuel hebdomadaire de 45 mn
GUITARE		650 € (65 € par mois) 1 cours individuel hebdomadaire de 45 mn		750 € (75 € par mois) 1 cours individuel hebdomadaire de 45 mn
BATTERIE		650 € (65 € par mois) 1 cours individuel hebdomadaire de 45 mn		Pas de cours à domicile
INITIATION CAJON (Percussion latine)		650 € (65 € par mois) 1 cours individuel hebdomadaire de 45 mn		Pas de cours à domicile
EVEIL MUSICAL		350 € (35 € par mois) 1 cours collectif hebdomadaire de 45 mn		Pas de cours à domicile
ATELIER MUSICAL (Selon niveau et places dispo.)		300 € (30 € par mois) 1 cours collectif hebdomadaire de 45 mn		Pas de cours à domicile
INITIATION STUDIO (MAO, Prise de son, Mixage...)		650 € (65 € par mois) 1 cours individuel hebdomadaire de 45 mn		Pas de cours à domicile

Une remise de 5 % est accordée à partir de 2 adhésions par famille (hormis pour les cours à domicile)

JOUR ET HORAIRE DU COURS INSTRUMENT : (En accord avec votre professeur)

Attention votre inscription sera prise en compte seulement si toutes les conditions de l'article 4 du règlement intérieur ci-dessous sont respectées.

J'autorise l'école de musique AREZZO, à utiliser et diffuser mes photos, ou celle de mon enfant, prises dans le cadre de son activité sur son site Internet ou tout autre support médiatique : OUI - NON (rayer la mention inutile)

Je certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur ci-joint et en accepte les termes.

NOM-PRENOM DATE SIGNATURE :



5 bis, chemin de Canet 31790 ST SAUVEUR

www.arezzo-musique.fr

Tel : 05 62 79 48 51 / 06 23 04 74 09 E-mail : arezzomusique@outlook.fr

REGLEMENT INTERIEUR 2019-2020

Article 1 :

L'Ecole de musique AREZZO a pour objet l'enseignement du solfège, de la théorie musicale ainsi que de la musique instrumentale.

Article 2 :

L'Ecole de musique AREZZO dispense ses cours dans son local situé au 5 bis, chemin de Canet 31790 ST SAUVEUR ou dans l'une des 2 salles associatives mises à disposition par la mairie. Elle peut également les dispenser au domicile de l'élève sous certaines conditions :

- Distance (St Sauveur et communes limitrophes)
- Horaires

Article 3 :

La période d'enseignement de l'école de musique AREZZO est identique au calendrier scolaire, soit 36 semaines. Les inscriptions en cours d'année sont possibles.

Article 4 : Règlements des cours

A l'inscription nous demandons :

- Pour les cours d'instruments à l'école : 10 chèques de 65 € que nous encaisserons tous les mois ou 4 chèques de 162.50 € (le premier encaissé en août, le deuxième en décembre, le troisième en février et le dernier en avril)
- Pour les cours éveil musical : 10 chèques de 35 € que nous encaisserons tous les mois ou 4 chèques de 87,50 € (le premier encaissé en août, le deuxième en décembre, le troisième en février et le dernier en avril)
- Pour les ateliers : 10 chèques de 30 € que nous encaisserons tous les mois ou 4 chèques de 75.00 € (le premier encaissé en août, le deuxième en décembre, le troisième en février et le dernier en avril)
- Pour les cours d'instruments à domicile : 10 chèques de 75 € que nous encaisserons tous les mois ou 4 chèques de 187,50 € (le premier encaissé en août, le deuxième en décembre, le troisième en février et le dernier en avril)

En cas d'inscription en cours d'année le règlement se fera au prorata de la période restante.

Une remise de 5 % est accordée à partir de 2 adhésions par famille (hormis pour les cours à domicile)

Article 5 :

Les professeurs, en leur qualité d'éducateurs, s'engagent à assurer un enseignement de qualité. Ils sont par ailleurs responsables de leur(s) élèves(s) pendant le temps de cours. En cas d'absence, les professeurs s'engagent à récupérer le cours. Si cela n'est pas possible, nous vous rembourserons en fin d'année. Il est possible que des cours collectifs (à titre exceptionnel) soient mis en place afin de récupérer des cours ou pour un besoin pédagogique (préparation du spectacle de fin d'année)



5 bis, chemin de Canet 31790 ST SAUVEUR

www.arezzo-musique.fr

Tel : 05 62 79 48 51 / 06 23 04 74 09 E-mail : arezzomusique@outlook.fr

Article 6 :

En cas d'abandon des cours, seulement 50 % de la cotisation restant due vous sera remboursée.

Exemple : Arrêt des cours au 01 janvier :

- 65 € x 6 mois = 390 €. Nous vous rembourserons 195 €

Article 7 :

Les élèves sont tenus d'assister régulièrement aux cours et d'avoir un comportement respectueux envers leur(s) professeur(s). **Toute absence doit être signalée au professeur ou au président au moins 3 heures avant. Dans le cas contraire le cours sera considéré comme effectué. En cas d'absences trop régulières, les cours ne seront ni remboursés ni récupérés.**

Il est interdit aux élèves de déranger les cours par une conduite inconvenable et de dégrader le matériel mis à leur disposition. Le non-respect du présent règlement peut entraîner la radiation de l'école de musique. Les élèves dont les résultats sont insuffisants par suite de manque d'application et d'aptitude peuvent également être exclus de l'école.